

MAIRIE de MAZILLE
71250 - Saône et Loire

=====

Téléphone-télécopie

03 85 50 81 17

Email :

mairie.mazille71@orange.fr

=====

Ouverture au public :

Lundi et Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

=====

Canton de Cluny
Arrondissement de Mâcon

Le 12 Mars 2020

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de MAZILLE

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jacques BOURGEOIS, Jean-Baptiste MARTINOT, Jean-Claude LUCAS, Gérard MOYNE, Michel PETOZZI et Laurent WOOG.

Excusés : Roger LAHU, Jean-Paul LEGROS et Laure MICHELET.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 20 heures.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 :

Après correction d'une faute d'orthographe, le Conseil adopte le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2020 à l'unanimité.

2 Comptes administratifs et comptes de gestion 2019 :

Le Maire présente et commente les excellents résultats financiers de l'ensemble des comptes administratifs **Commune et Assainissement** relatifs à l'année 2019, tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

Budget Communal

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	97 676.22	266 700.82	364 377.04
Dépenses exercice N	79 179.70	214 998.44	294 178.14
Résultat de l'exercice (1-2)	18 496.52	51 702.38	70 198.90
Résultat antérieur	24 175.55	92 103.39	116 278.94
Solde d'exécution (I + II)	42 672.07	143 805.77	186 477.84
Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0.00	0.00	0.00
Résultat d'ensemble (A + B)	42 672.07	143 805.77	186 477.84

Budget Communal - Affectation des résultats 2019

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001			42 672.07
Restes à réaliser			0.00
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068			0.00
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002			143 805.77
Restes à réaliser		0.00	0.00

Budget Assainissement

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	30 475.62	17 314.69	47 790.31
Dépenses exercice N	3 517.64	13 501.81	17 019.45
Résultat de l'exercice (1-2)	26 957.98	3 812.88	30 770.86
Résultat antérieur	9 439.22	140 837.12	150 276.34
Solde d'exécution (I + II)	36 397.20	144 650.00	181 047.20
Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0.00	0.00	0.00
Résultat d'ensemble (A + B)	36 397.20	144 650.00	181 047.20

Budget Assainissement - Affectation des résultats 2019

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001		0.00	9 439.22
Restes à réaliser		0.00	0.00
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068			0.00
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002			144 650.00
Restes à réaliser		0.00	0.00

Le Conseil adopte, à l'unanimité et hors la présence du Maire, les comptes relatifs à l'année 2019 et les affectations des résultats tels que présentés dans les tableaux ci-dessus, pour les budgets COMMUNE et ASSAINISSEMENT.

3 Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Un an après l'élection du Conseil Municipal et la constitution du CCAS, l'État demandait par la voix de la Préfecture, que les comptes du CCAS soient intégrés dans le budget de la Commune, avec la dissolution du CCAS. Ceci supposait de remercier les bénévoles qui avaient bien voulu apporter leur concours au CCAS.

Le Maire avait obtenu que cette décision soit reportée à la fin du mandat. Il remercie les personnes qui ont bien voulu apporter leur concours au bon fonctionnement du Comité pendant ces six années.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la suppression du CCAS, et l'intégration des comptes correspondants dans le budget et les comptes du budget principal de la Commune de Mazille.

4 Schéma directeur d'assainissement collectif : Convention Agence de l'Eau :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la Communauté de Communes du Clunisois, la Convention et tous documents afférents au Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de MAZILLE.

5 Convention PREFECTURE : Dématérialisation des actes :

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à signer la convention avec la Préfecture, prévoyant la transmission par Internet avec le concours d'un intermédiaire spécialisé, de tous documents nécessaires, en particulier les délibérations du Conseil.

6 Questions diverses :

A- Etat des murs en pierres :

L'état de certains murs, en particulier vers Goleron et divers autres endroits, nécessite des interventions pour soit les consolider, soit les reconstruire, pour éviter tous accidents pouvant être causé soit par des chutes de blocs, soit des divagations d'animaux.

Un programme doit être établi pour définir les réparations en fonction de leur urgence.

B-Chauffage de l'Église :

Une réunion s'est tenue en l'Église avec l'architecte et un expert, qui a effectué un comptage. L'installation telle qu'elle a été conseillée par le Cabinet d'Experts et l'Architecte fonctionne. Mais elle ne peut pas, à elle seule, et malgré les travaux de pose de lambris en chêne sous la toiture, par l'entreprise GRESSARD, assurer un chauffage minimum de la nef au vu de son volume.

L'architecte doit envoyer prochainement un rapport proposant des solutions complémentaires, dont des panneaux rayonnants à l'arrière des bancs...

La recherche d'un système de chauffage efficace s'avère très complexe, depuis que le plafond a été enlevé sur décision de l'Architecte des Bâtiments de France.

C-Infiltrations au-dessus du Choeur de l'Église :

Une infiltration dans la toiture au-dessus du Choeur a été constatée. Il faut trouver un lavier en lieu et place de Monsieur ROTONDO, qui était intervenu et a pris sa retraite.

L'architecte doit mettre le conseil en relation avec un nouveau spécialiste, après avoir recherché l'origine de cette infiltration.

Monsieur le maire remercie , l'ensemble des conseillers pour leur excellent travail pendant les six années passées ensemble à œuvrer au bien être de la population, tout en ayant une pensée pour Patrick Simon, disparu rapidement .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 11 minutes.

Affiché le 06/03/2020

